



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le mardi 16 juillet 2024 à 8 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et monsieur le conseiller Michel Larivière, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-07-13

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QU'IL soit CONSTATÉ et MENTIONNÉ au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 8 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2024-07-14

Il est proposé par madame Kim Mongrain,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir :

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des comptes
3. Période de questions sur les comptes présentés
4. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024
5. Zonage agricole - appui à la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc., Roger Brouillette et Fils
6. Autorisation donnée à madame Catherine Bourget pour participer à des formations dispensées par la FQM
7. Avis de motion au Règlement 2024-07-600 concernant un emprunt de 555 000 \$ afin de pourvoir au paiement de la part municipale du coût des frais d'exploitation et de développement de la Société en commandite et imposant une taxe à l'ensemble
8. Achat de ponceaux pour les travaux de la rue de l'Église
9. Achat de deux radars pédagogiques
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance des listes des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2024, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente séance et est présentée sur le tableau interactif de la salle du conseil.



3. Période de questions sur les comptes présentés

- Aucune question

4. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2024

2024-07-15

Il est proposé par madame Catherine Bourget,
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE les comptes payés et à payer du mois de juillet 2024 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

5. Zonage agricole - appui à la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc., Roger Brouillette et fils

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. sollicitant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour poursuivre l'exploitation d'une sablière, sur une superficie d'environ 3 hectares, à même une partie du lot 5 190 441;

CONSIDÉRANT que le chemin d'accès pour se rendre à la sablière de Roger Brouillette et Fils passe sur une partie des lots 5 190 438, 5 190 441, 5 190 444, 5 190 457, 5 190 459, 5 190 463 et 6 480 139;

CONSIDÉRANT que cette compagnie a déjà été autorisée au dossier numéro 421394 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une période de 5 ans, la présente demande étant donc pour reconduire la décision initiale rendue au présent dossier, le demandeur souhaitant obtenir son autorisation pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune disponibilité d'exploitation d'une sablière dans les limites de la zone blanche de la municipalité et que les exploitations des dites sablières sur notre territoire sont toutes situées en zone agricole, principalement dans le secteur visé par la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'en référence à la cartographie du classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, le terrain visé et environnant serait majoritairement de classe 7, montrant une pierrosité, sol mince sur roc solide par endroits;

CONSIDÉRANT que la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur.

2024-07-16

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse donne son appui à la demande de la compagnie à numéro 91716407 Québec inc. pour toutes les raisons citées précédemment et recommande à la Commission d'y acquiescer compte tenu de la nature du sol dans ce secteur.

QUE la présente résolution abroge la résolution 2024-05-15.

Adoptée à l'unanimité.

6. Autorisation donnée à madame Catherine Bourget pour participer à des formations dispensées par la FQM

2024-07-17

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE madame Catherine Bourget soit autorisée à participer aux formations en ligne suivantes dispensées par la FQM :



- La boîte à outils du conseil municipal – Le Règlement – 45 \$
- La boîte à outils du conseil municipal – Résolution et procès-verbal – 30 \$

QUE le directeur général est autorisé à inscrire madame Bourget à ces formations. Le coût de ces formations soit à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

7. Avis de motion au Règlement 2024-07-600 concernant un emprunt de 555 000 \$ afin de pourvoir au paiement de la part municipale du coût des frais de préconstruction de la Société en commandite et imposant une taxe à l'ensemble

Monsieur Michel Larivière, conseiller au siège numéro 3 donne avis de motion du Règlement numéro 2024-07-600 intitulé « Frais de préconstruction de la Société en commandite pour le barrage hydroélectrique de Saint-Narcisse ».

Le règlement a pour objet l'emprunt d'une somme de 555 000 \$ afin de pourvoir au paiement de la part municipale du coût des frais de préconstruction de la Société en commandite pour le barrage hydroélectrique de Saint-Narcisse

Une copie du projet de Règlement 2024-07-600 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

8. Achat de ponceaux pour les travaux de la rue de l'Église

2024-07-18

Il est proposé par madame Kim Mongrain,
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de ponceaux au montant de 15 215,73 \$, plus taxes, auprès de Les Entreprises JPG Bergeron inc. pour les travaux de réfection de la rue de l'Église, savoir :

- Sept ponceaux R320 36" x 6m avec cloche
- Un ponceau R320 36" x 6 m sans cloche

Adoptée à l'unanimité.

9. Achat de deux radars pédagogiques

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu du ministère des Transports et de la Mobilité durable une aide financière dans le cadre du programme PAFFSR d'une somme de 10 920 \$ pour l'acquisition de deux radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Signalisation Kalitec inc.

2024-07-19

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de deux afficheurs de vitesse auprès de Signalisation Kalitec inc., pour la somme de 10 940 \$, plus taxes, comme décrit à la soumission SO05731 datée du 2 juillet 2024.

QUE soit appliqué à cet achat, l'aide financière portant le numéro PAFFSR_20240110-091, GDM 20240426-039 - N/DOS 00009_AFFICHEUR VITESSES MTQ 2024-01-10.

Adoptée à l'unanimité.

10. Période de questions

Aucune question.



Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

11. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2024-07-20

Il est proposé par madame Catherine Bourget,
Appuyé par madame Kim Mongrain

Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 8 h 28

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire

/ Original signé /
Stéphane Bourassa
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée